





JUSTICE CRIMINELLE

COUR D'ASSISES DE L'ISERE.

Présidence de M. Piolet, conseiller.

Audience du 1<sup>er</sup> juin.

ACCUSATION D'EMPOISONNEMENT.

Un vieillard plus que septuagénaire, le nommé Charles-René Debonnot, habite dans le village de St-Jean-d'Hérans, canton de Mens, une portion de maison appartenant au nommé Pierre Dusseigneur...

Dusseigneur et sa femme occupent des bâtiments situés en face et à quelques pas seulement de ceux dont ils ont cédé la jouissance à Debonnot; mais par suite du mauvais état de ses affaires, il a été forcé de les vendre pour satisfaire des créanciers qui devenaient pressants...

Déjà en 1851 un incendie s'était brusquement manifesté dans l'habitation de Debonnot, et le feu paraissait y avoir été mis par une main criminelle. Le bruit se répandit dans la commune de Saint-Jean-d'Hérans que c'était Dusseigneur ou sa femme qui, n'ayant rien à redouter de l'incendie de leur maison, qui était assurée, avaient eux-mêmes mis le feu pour se débarrasser de Debonnot...

Dans la matinée du dimanche 2 avril dernier, ce vieillard était occupé à préparer les aliments qui devaient servir à ses repas de la journée, et il venait de retirer d'une marmite placée sur son foyer un morceau de lard et des légumes dont il se disposait à faire un gratin, lorsque Dusseigneur entra chez lui...

Après être resté quelques instants assis près du foyer de Debonnot, Dusseigneur se leva et sortit sans rien dire pour retourner chez lui; Debonnot continua encore quelque temps à se livrer à ses soins de ménage sans qu'aucun étranger ne pénétrât dans sa demeure...

Après être resté quelques instants assis près du foyer de Debonnot, Dusseigneur se leva et sortit sans rien dire pour retourner chez lui; Debonnot continua encore quelque temps à se livrer à ses soins de ménage sans qu'aucun étranger ne pénétrât dans sa demeure...

Vers quatre heures du soir, Debonnot fut de nouveau réclamé des soins à ses voisins, les époux Terras; la femme Dusseigneur s'y trouvait et put être témoin de ses souffrances. On eut même recours à elle pour avoir de la menthe avec laquelle une infusion fut préparée au malade; mais ces remèdes étaient impuissants contre le mal qui le tourmentait...

Ce jour-là, en effet, à Saint-Jean-d'Hérans, des soupçons d'empoisonnement allaient commencer à circuler; l'état de Debonnot ne s'était pas sensiblement amélioré, et ne pouvant s'expliquer cette maladie subite, il avait parlé à ses voisins de la visite que Dusseigneur lui avait faite dans la matinée du dimanche, de la circonstance qu'il s'était assis près de sa cheminée lorsque sa soupe était encore sur le feu...

Abandonnés à eux-mêmes et animés encore par les dé-

un chien qui, après quelques minutes, fut pris de vomissements violents. Aussitôt le docteur Evrard, voyant ses soupçons confirmés, fit recueillir dans deux vases distincts, et déposer à la mairie, le produit des déjections du chien et la soupe qui restait dans la marmite de Debonnot. L'autorité ainsi avertie, une information eut lieu, et bientôt les charges les plus graves s'élevèrent contre Dusseigneur...

L'information a de plus établi que Dusseigneur avait eu de l'arsenic à sa disposition. Les dépositions de Lozzio et de Martinot, à la poterie desquelles travaillait Dusseigneur, et celle du pharmacien de la Mure, qui, en deux fois, leur en a vendu 11 grammes, ne peuvent laisser aucun doute à cet égard...

La culpabilité de l'accusé est ainsi démontrée jusqu'à l'évidence. Ses antécédents sont mauvais, et l'information a relevé à sa charge plusieurs vols.

Devant le jury, Dusseigneur, malgré les dépositions si précises de Debonnot, a persisté à nier qu'il fut allé chez lui dans la matinée du 2 avril. Il a également soutenu qu'il n'avait jamais eu de l'arsenic en sa possession...

M. de Laramette, avocat-général, a soutenu l'accusation qui a été combattue par M. Ferge.

Le jury, après une courte délibération, a résolu affirmativement la question qui lui était posée; il a toutefois admis des circonstances atténuantes en faveur de l'accusé.

CHRONIQUE

PARIS, 12 JUIN.

Le Château-Rouge a joué de l'espoir de célébrité qui de nos jours s'attache volontiers aux établissements que recommande l'attrait des plaisirs faciles...

M. B. l'aveugle fut le fondateur de cet asile des renommées chorégraphiques de l'époque; il avait acheté des sieurs Poulet et Lévis plusieurs terrains annexés aux constructions; mais ceux-ci n'étaient que simples créanciers privilégiés sur ces terrains...

Or, à la suite d'une saisie sur M. Bobeuf, M. Stiégler avait été nommé séquestre judiciaire, avec autorisation de continuer de donner des fêtes, de faire les recettes et dépenses. Mais M. Stiégler était allé plus loin; il avait fait bail, le 15 avril 1851, à un sieur Daudé, pour une, deux, trois ou six années, à compter du 1<sup>er</sup> mai 1851, du Château-Rouge et de son matériel...

Ces considérations ne pouvaient priver de leurs droits les propriétaires véritables reconnus par les décisions judiciaires; le bail de M. Mayen fut, d'abord en référé, puis par jugement du 28 avril 1853, déclaré nul à leur égard; et M. Stiégler, qui avait été appelé en garantie par M. Mayen, fut mis hors de cause...

M. Mayen a interjeté appel, et M. Liémet, son avocat, a soutenu cet appel seulement contre M. Stiégler qui, a-t-il dit, avait déjà fait des baux à M. Daudé et à un sieur Delainay, et n'avait point annoncé son incapacité prétendue par stipulation avec M. Mayen.

Mais, sur les plaidoiries de M<sup>rs</sup> Alexis Fontaine pour M. de Bourmont et Perrin pour M. Stiégler, la Cour (1<sup>re</sup> ch.), adoptant les motifs des premiers juges, a confirmé leur décision.

M<sup>lle</sup> la comtesse de Lucotte était propriétaire d'un christ en ivoire attribué à Michel-Ange, s'était adressée à M. Rousseau, sculpteur, et était convenue avec lui que 3,000 exemplaires en plâtre de ce christ seraient exécutés par l'artiste pour être remis aux souscripteurs...

Malheureusement cette autorisation a été refusée; de là procès; M<sup>lle</sup> de Lucotte a prétendu qu'il y avait eu vente par elle à M. Rousseau, elle a réclamé de lui le complément d'une première somme de 10,000 francs sur laquelle il n'avait compté que 6,000 fr., plus 10,000 fr. de dommages-intérêts. Mais, sur la résistance de l'artiste, le Tribunal a, le 26 juillet 1853, décidé que les conventions ne constituaient qu'une mise en participation d'un objet d'art...

M. Rousseau subit en silence ces condamnations; mais M<sup>lle</sup> de Lucotte a interjeté appel. Toutefois, elle n'a point fait présenter d'avocat, et sur l'expres de M<sup>rs</sup> Cazon, pour M. Rousseau, la Cour (1<sup>re</sup> chambre) a confirmé le jugement.

Aujourd'hui à midi, au moment où une voiture de remise, qui avait amené une famille à Saint-Roch pour un mariage, sortait de la cour du presbytère, le timon de la voiture s'est brisé, et les chevaux, blessés par les éclats, ont tourné avec rapidité et se sont emportés dans la direction de la rue Saint-Honoré...

Abandonnés à eux-mêmes et animés encore par les dé-

bris du timon, qui les frappait violemment, les chevaux ont franchi la rue Saint-Honoré, traversé la rue du Dauphin, et tournant brusquement à droite dans la rue de Rivoli, se sont élançés au galop.

Aux cris poussés par les témoins de cette course effrayante de deux chevaux rendus furieux, quelques personnes tentèrent, au risque d'être foulées aux pieds des chevaux, de saisir les guides, mais tous les efforts furent inutiles.

La voiture ainsi emportée était déjà arrivée, heureusement sans accident, à la place de la Concorde, quand plusieurs des ouvriers employés aux travaux se jetèrent résolument, armés de leurs outils, à la tête des chevaux, de façon du moins à les diriger du côté des démolitions, là où leur course serait nécessairement arrêtée.

Ce fut ce qui arriva, et les chevaux s'abattirent enfin au milieu des pierres amoncelées sur l'emplacement des anciens fossés.

Ainsi que nous l'avons dit, le cocher de la voiture a seul été blessé.

Un violent incendie s'est déclaré hier matin à deux heures, dans l'atelier de menuiserie de MM. Chomette et Crevoisier, rue de Milan, 20. Un quart d'heure après, deux pompes du chemin de fer de Rouen ont fonctionné; elles étaient servies par les ouvriers de ce chemin de fer, aidés des habitants du voisinage. Bientôt sont arrivées trois autres pompes de la caserne de la rue de la Paix, avec un fort détachement de gendarmerie de la garde impériale, casernée à l'Assomption, une compagnie du 2<sup>e</sup> de ligne casernée rue de Clichy, et deux compagnies du 13<sup>e</sup> de ligne casernées rue la Pépinière et ayant à leur tête le colonel M. le commandant de la Condamine...

M. le commissaire de police de la section du Roule et M. l'officier de paix du 1<sup>er</sup> arrondissement ont veillé, à l'aide de sergents de ville, à l'organisation des secours, au maintien de l'ordre et à la conservation des effets mobiliers qui ont pu être sauvés des flammes.

Au premier avis de ce sinistre, M. le préfet de police et M. le chef de la police, qui s'étaient empressés de se rendre sur les lieux, y sont restés jusqu'à ce qu'ils aient acquis la certitude qu'il n'y avait plus aucun danger.

Bourse de Paris du 12 Juin 1854.

Table with 2 columns: Instrument and Price. Includes Au comptant, Fin courant, Au comptant, Fin courant with various values.

AU COMPTANT.

Table with 5 columns: Instrument, Quantity, Price, and other details. Includes FONDS DE LA VILLE, OBLIG. DE LA VILLE, VALEURS DIVERSES, and FONDS ÉTRANGERS.

CHEMINS DE FER COTÉS AU PARQUET.

Table with 3 columns: Station/Line, Price, and other details. Includes Saint-Germain, Paris à Orléans, Paris à Rouen, etc.

Chaque changement de saison impressionne vivement le système nerveux et avec lui les fonctions de l'estomac et des intestins. Il importe pour la santé générale d'empêcher qu'en affaiblissant celles de l'un il ne dérange celles des autres. Les médecins ordonnent comme l'autrui-nerveux le plus efficace le sirop d'écorces d'oranges amères de J.-P. Laroze, pharmacien, rue Neuve-des-Petits-Champs, 26.

AVIS AUX COMMERCANTS ET ACHETEURS.

« La publicité, pour être fructueuse, doit être continue et ne point se restreindre à un seul des organes de la presse. Le bon marché, cette loi du succès, n'est pas moins indispensable. »

Le Tableau des Principales Adresses (combinaison de publicité donnée par sept journaux de Paris et de l'étranger), que fait paraître régulièrement depuis dix-huit mois la maison N. ESTIBAL et fils, fermiers d'annonces à Paris, réalise pleinement ces conditions, et nous publions tous les mardis ce tableau, qui est reproduit chaque jour de la semaine par un journal différent, afin de s'adresser à toutes les classes d'acheteurs et de lecteurs. Ainsi, moyennant 50 centimes par jour, chaque négociant fait parvenir son nom, son adresse, sa profession, son genre de commerce, en un mot, la carte détaillée de sa maison, au domicile et sous les yeux des nombreux acheteurs de la province et de l'étranger.

« AU PUBLIC. — Nous engageons vivement le public à consulter pour ses achats le Tableau des Adresses des principales maisons de commerce, qui conduira directement à l'adresse de celles qui ont adopté une spécialité quelconque dans tous les genres d'industrie. C'est donc à la fois pour tout le monde un almanach utile et une garantie pour bien s'adresser. Pour souscrire à cette publicité, s'adresser à l'Administration des Principales Adresses, 7, rue de la Bourse, à Paris. La prime accordée aux souscripteurs nouveaux au Tableau des Adresses des principales Maisons de commerce de Paris ne sera plus accordée que jusqu'au 20 juin prochain. »

— ODEON. — Chaque soir Lafarrière, Tisserand et M<sup>rs</sup> Fernand, dans la belle comédie de M. Sarrat, que dira le monde? dont le succès est dans tout son éclat. Le Dernier Crispin, charmant lever de rideau, précède cette grande œuvre.

— VAUDEVILLE. — Aujourd'hui mardi, Le Marbrier, La Foire de Lorient et deux nouveautés compléteront un spectacle des plus ravissants, joué par les premiers artistes de la troupe.

ADRESSES DES PRINCIPALES MAISONS DE COMMERCE DE PARIS.

MARDI 13 JUI 1854. — N° 68.

Maison NORBERT ESTIVAL et fils, Fermiers d'annonces de divers journaux... BUREAU : RUE DE LA BOURSE, 7.

Assurance contre l'incendie. LE CENTRE MUTUEL, 20, Chaussée-d'Antin, Paris... Bains électro-hygiéniques de PENNES, chimiste, r. Fontaine-St-Georges...

Chocolats. BOUDANT (Frais) Villedieu, Lisbonne, Douai... Gâteaux, Veris, Enore. BERNARD, 28, r. Choiseul, ci-devant... Coffres-forts. HAFNER frères, s. p. s. Jouffroy, serrure bise sgdz...

Enseignement, Cours. M. BACHELLER, 40 bis, Chaussée-d'Antin... Écriture, Cours. Lectures en famille, M. KUHN, passage Colbert...

Oiseliers. BARRA, Bd Beaumarchais, ci-devant St-Denis... Orfèvrerie, Couverts. PAILLASSONS. Au Jonc d'Espagne, 84, r. de Cléry, Luxe, solidité...

Pianos. A SOMMIER prolongeur, solidité DURIS, 31, Basse-Rempart... Plus de presses. COPISTES ÉLECTRO-CHIMIQUES, brevetés...

AVIS IMPORTANT. Les insertions légales doivent être adressées directement au bureau du journal...

4° D'un HOTEL et ses dépendances, sis à Paris, rue St-Dominique-St-Germain, 80. Produit brut : 41,500 fr.

À VENDRE A L'AMIABLE. 1° Environ 6 hectares d'excellents prés; 2° Un magnifique MOULIN monté à l'anglaise...

former MM. les porteurs d'obligations de l'ex-Campagnie de Strasbourg à Bâle, emprunt de 1843...

Numéros sortis. 1481 1030 977 2114 296 1493 2455 2099 2475...

CAFÉ ROYER. M. Royer, négociant à Chartres, prévient le public qu'il vient de CESSER L'ENVOI...

VENTES MOBILIÈRES. D'un acte sous écritures et signatures privées, en date à Paris le trentième mai mil huit cent cinquante...

MAISON A CACHAN. Étude de M. BASSOT, avoué à Paris, boulevard St-Denis, 28.

Société des Hauts-Fourneaux, USINES ET CHARBONNAGES DE SCLESSIN. La direction informe les porteurs d'actions qu'à partir du 1er juillet prochain...

ON OFFRE à des personnes de bonne tenue et connaissant la place de Paris un emploi pouvant rapporter de 15 à 20 fr. par jour.

STÉRILITÉ DE LA FEMME. Cette affection est le résultat d'une inflammation chronique ou accidentelle, complètement détruite par le traitement de M. Lachapelle...

PARIS 39 Passage Choiseul THIER INGÉNIEUR BRÉSIL. ET À L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE LONDRES.

VENTES PAR AUTORITÉ DE JUSTICE. En l'hôtel des Commissaires-Priseurs, rue Rossini, 2. Consistant en buffet, tables, fauteuils, canapé, pendule, etc.

ÉTUDE DE M. CORRARD, notaire à Boulogne, près Paris. D'un acte reçu par M. Corrard, notaire à Boulogne, près Paris, soussigné, le trois juin mil huit cent cinquante...

Art. 3. Cette société, qui sera collective à l'égard de M. Ed. de Ginoux, sera en commandite à l'égard des mandants de M. D'Orbigny et de tous ceux qui adhéreront...

NOMINATIONS DE SYNDICS. Du sieur VAUDIN (Jean-François), md de fleurs artificielles, rue Bourbon-Villeneuve, 43, le 17 juin à 3 heures (N° 11656 du gr.).

REDDITION DE COMPTES. Messieurs les créanciers composant l'union de la faillite du sieur VIREMATH (Nicolas) candelier, caserne des Césaires, rue de la Pépinière, n. 12...

ASSEMBLÉES DU 13 JUI 1854. NEUF HEURES : Kohn, commissaire, rue de Valenciennes, ci-devant Desgranges, passementier, id. - Sommer, drapier, id. - Duchemin, marchand, id. - Constant, md d'articles de Paris, synd. - Garde, md d'articles de Paris, synd. - Dume, md de nouveautés, synd. - Dume, md de nouveautés, synd. - Revillon et C. mécaniciens, synd. - Virmendos et Delamarre, synd. - Milanar, synd. en vins, rem. à lui.

Enregistré à Paris, le 13 Jui 1854, F° Regu deux francs vingt centimes.